



Groupe de travail stratégique du comité des relations gouvernementales de l'Association des professionnels en philanthropie (AFP) du Canada

Auteure principale : Christy Miller

Collaborateurs.trices : Esther Lee, Tanya Rumble, Dwaine Taylor

Contexte

AFP Canada milite en faveur d'un environnement qui renforce la collecte de fonds efficace et éthique afin d'encourager les gens à donner. Notre vision est la suivante : une sollicitation accrue nous permettra d'obtenir plus de dons pour mieux soutenir les causes que nous défendons. Dans le cadre de son mandat en 2021, le comité des relations gouvernementales d'AFP Canada a élaboré des positions stratégiques sur des enjeux clés pour les membres de l'AFP au Canada.

Enjeu

L'AFP est d'avis que le contingent des versements établi actuellement à 3,5 % doit être augmenté afin de débloquer des fonds et de respecter l'objectif de bienfaisance qui a motivé ces investissements.

En tant que professionnel.le.s en collecte de fonds, nous visons à rapprocher les donateurs et donatrices des causes et des organismes en vue de réaliser le bien social. Dans le cadre de leurs fonctions, les professionnel.le.s en philanthropie subissent une pression toujours plus grande afin d'atteindre des objectifs toujours plus élevés à un moment où leurs organismes font face à d'importantes pénuries de ressources. L'AFP, porte-parole de la profession, croit que nous pourrions alléger les pressions financières qui pèsent sur les organismes sans but lucratif et les professionnel.le.s en collecte de fonds qui travaillent pour eux en exigeant une plus grande responsabilité en ce qui concerne le versement de l'argent versé en dons aux fondations, dons pour lesquels un reçu officiel a été délivré.

Il n'est pas facile de recommander un pourcentage d'augmentation fixe pour le contingent des versements, et ce, pour diverses raisons. Le Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance au Canada a récemment fait remarquer que les incohérences concernant les données dans les déclarations de revenus des organismes de bienfaisance sèment la confusion, de sorte qu'il est

difficile de fonder les décisions relatives au contingent des versements sur ces données¹. Nous reconnaissons également que de nombreuses fondations de bienfaisance respectent et dépassent déjà le contingent des versements.

L'AFP est en faveur d'une **politique de versements équitable**, basée sur les activités et le rendement des investissements de chaque fondation, tout en veillant à ce que tous les organismes sans but lucratif de l'ensemble du secteur puissent bénéficier d'une augmentation du contingent des versements (pas seulement les plus grands bénéficiaires).

Avantages de l'augmentation du contingent des versements

L'AFP et ses membres estiment qu'il est important de respecter l'intention philanthropique des donateurs et des donatrices. Nous travaillons donc avec eux pour nous assurer que leurs souhaits concernant les dons et leur vision de l'héritage qu'ils veulent laisser peuvent être réalisés sur la base de ce qui est connu au moment où ils prennent des dispositions en matière de dons. Lors de la création d'une fondation, le conseil d'administration décide s'il versera uniquement les revenus d'investissement à des fins caritatives ou s'il utilisera également une partie du capital investi pour atteindre les objectifs philanthropiques. Souvent, la pérennité de la fondation passe avant la création d'un impact maximal dès maintenant.

En cette période de **rendements d'investissement sans précédent**, l'AFP pense que l'augmentation du contingent des versements permettrait à elle seule de mettre à la disposition des organismes de bienfaisance plus d'argent dès aujourd'hui, sans gruger le capital investi, en plus d'inciter les fondations à s'interroger sur leur nature perpétuelle en ne versant qu'un montant minimum des intérêts courus. Pendant que les investissements fructifient (et que les fondations qui les détiennent prospèrent par le fait même), cette richesse pourrait être partagée de manière proportionnelle avec le secteur sans but lucratif, dont les besoins sont énormes et ne cessent de croître. (Le secteur sans but lucratif a une grande responsabilité dans la prestation de services et de programmes indispensables, et cette responsabilité ne cesse de croître – pourquoi donc attendre avant de faire le plus de bien possible?)

Contexte entourant l'enjeu

Le 20 juin 2019, le Comité sénatorial spécial sur le secteur de bienfaisance a publié son rapport intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*². Ce rapport est l'aboutissement de 18 mois d'audiences publiques auxquelles ont participé 150 personnes représentant l'ensemble du secteur de la bienfaisance et sans but

¹ Présentation du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance au ministère des Finances du Canada concernant la réforme du contingent des versements à l'intention du ministère des Finances du Canada, 31 août 2021, <https://www.carters.ca/pub/article/charity/2021/ACCS-Submission.pdf>.

² Sénat du Canada (2019). *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/Reports/CSSB_Report_Final_f.pdf.

lucratif au Canada. Il renferme 42 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral pour renforcer le secteur.

La **recommandation 36** aborde un enjeu qui préoccupe l'AFP ainsi que de nombreux organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif du Canada depuis plusieurs années. Cette recommandation stipule ***que le gouvernement du Canada enjoigne au Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance d'examiner les avantages et les inconvénients de modifier le contingent des versements pour les organismes de bienfaisance enregistrés [ainsi que] les avantages et les inconvénients de fixer le contingent des versements dans un règlement plutôt que dans la loi.***

Importance de l'augmentation du contingent des versements pour le secteur sans but lucratif

1. Les fondations au Canada ont doublé leurs actifs financiers au cours des six dernières années, passant de 40 milliards à plus de 80 milliards de dollars en 2020³. Ceci représente une croissance moyenne de 12 % par année, ce qui est nettement supérieur à l'inflation et à la croissance du PIB du Canada. **Au cours de la même période, le ratio des fonds accordés par les fondations aux organismes de bienfaisance a diminué année après année⁴.**
2. Des changements au contingent des versements sont attendus depuis longtemps et sont réclamés depuis de nombreuses années par les leaders du secteur et les experts et expertes en politique caritative⁵. Comme les derniers changements remontent à près de vingt ans⁶, nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que les changements à ce type de politique fiscale sont lents et ne devraient pas être considérés comme une mesure temporaire en réponse à la relance post-COVID-19. Le secteur sans but lucratif a besoin d'investissements et de stabilité à long terme, pas de solutions miracles.

Dernières mises à jour

Le gouvernement s'est engagé à mener des consultations sur cette question en réponse aux nombreux appels lancés aux fondations de bienfaisance pendant la pandémie pour qu'elles versent plus que le taux actuel de 3,5 %.

³ Policy Options Politiques (2020). *Unlocking the expanding wealth of charitable foundations*; <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2020/unlocking-the-expanding-wealth-of-charitable-foundations/>.

⁴ « Donnez plus : un mouvement pour exiger plus de subventions de la part des fondations caritatives canadiennes », <https://www.increasethegrants.ca/fr/>.

⁵ The Charity Report (2021). « Calls to increase the disbursement quota growing louder: 'Foundations are hoarding wealth' », <https://www.thecharityreport.com/features/calls-to-increase-the-disbursement-quota-growing-louder-foundations-are-hoarding-wealth/>.

⁶ Ministère des Finances du Canada (2021). « Document d'information – Consultation sur le contingent des versements », <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2021/stimuler-depenses-bienfaisance-communautes/document-information-consultation-contingent-versements.html>.

Faits en bref

- Instauré en 1976, le contingent des versements avait pour but de s'assurer qu'une partie importante des ressources d'un organisme de bienfaisance est consacrée à ses fins de bienfaisance. À ce moment-là, le contingent des versements comprenait à la fois une obligation pour les organismes de bienfaisance de dépenser un montant minimum pour lequel l'organisme de bienfaisance avait émis des reçus officiels de dons au cours de l'année précédente (80 % pour les organismes de bienfaisance et 90 % pour les fondations) et une exigence minimale de dépenses de 5 % pour les fondations privées en fonction de la valeur de tout bien non utilisé dans les programmes de bienfaisance ou pour l'administration de l'organisme (qui a été par la suite réduite à 4,5 % et élargie aux fondations publiques dans les années 1980)⁷.
- En 2004, dans le cadre d'une réforme plus large des règles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant les organismes de bienfaisance, le contingent des versements a été réduit de 4,5 % à son niveau actuel de 3,5 %. Ce taux plus faible était considéré à l'époque comme reflétant davantage les taux de rendement réels à long terme réalisés sur un portefeuille d'investissement type⁸.
- Le gouvernement estime que l'augmentation du contingent des versements et la mise à jour des outils utilisés par l'Agence du revenu du Canada pourraient accroître l'appui au secteur des organismes de bienfaisance et aux utilisateurs de leurs services de l'ordre de 1 milliard à 2 milliards de dollars par année⁹.
- L'augmentation du contingent des versements s'applique davantage aux 20 ou 30 plus importantes fondations de bienfaisance du Canada, qui éclipsent les quelque 6 000 autres fondations en ce qui concerne la valeur brute des actifs¹⁰.

Pour en savoir plus, veuillez visiter [notre site Web](#).

⁷ Ministère des Finances du Canada (2021). « Document d'information – Consultation sur le contingent des versements », <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2021/stimuler-depenses-bienfaisance-communautes/document-information-consultation-contingent-versements.html>.

⁸ *Ibid.*

⁹ Gouvernement du Canada (2021). *Budget 2021 – Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*, <https://www.budget.gc.ca/2021/pdf/budget-2021-fr.pdf>.

¹⁰ The Charity Report (2021). « As the disbursement quota consultation begins, the hoarding of money goes under the microscope », <https://www.thecharityreport.com/features/as-the-disbursement-quota-consultation-begins-the-hoarding-of-money-goes-under-the-microscope/>.